



CONDITIONS PARTICULIERES PROMOTIONS/ AVANTAGES APPLICABLES A COMPTER DU 7/11/2016

Les présentes Conditions Particulières pour les Promotions/Avantages définissent les modalités selon lesquelles le Client peut bénéficier des éventuelles promotions ou réductions dans le cadre de sa souscription au Contrat. Elles ne suppléent pas les Conditions Générales mais les complètent. En cas de conflit entre les Conditions Particulières pour ces Services et les Conditions Générales, les Conditions Particulières l'emportent.

Si le Client a bénéficié d'un avantage sous condition de s'engager pour une durée minimale, il devra, en cas de résiliation anticipée du Contrat, rembourser l'avantage indûment perçu.

Cette disposition est applicable en particulier, en cas de gratuité des frais d'activation du Service, sous réserve d'un engagement de 24 mois.

Le Client devra ainsi, en cas de résiliation anticipée du Contrat, rembourser la somme de 10 euros TTC.